



News CFTC



Présentation des thèmes de négociation pour 2018

Cette première RPN de l'année 2018 avait pour objet la présentation du calendrier et des thèmes de négociations pour 2018



Les thèmes pour 2018

Deux négociations engagées en 2017 devront se poursuivre en 2018 :

- **La négociation relative à la mise en place d'un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) ;**
- **La négociation relative à la mise en place d'une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation.** Il s'agit d'une obligation issue de la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, dite loi El-Khomri, qui dispose qu'« *une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation est mise en place par accord ou convention dans chaque branche.* »

Outre **la négociation salariale obligatoire** et **la renégociation des annexes de l'accord intéressement**, sept autres négociations paraissent devoir être inscrites en 2018.

En premier lieu **les négociations pour accompagner l'intégration au sein du Régime général des salariés du RSI.**

Trois négociations successives sont envisagées :

- La première pour aboutir à un **accord de méthode** qui porterait sur plusieurs sujets : les acteurs de la négociation, tant du côté syndical que du côté de l'employeur, les moyens, notamment la prise en charge des frais des représentants syndicaux du RSI, le calendrier et le périmètre des négociations à conduire et les informations à transmettre aux organisations syndicales pour conduire ces négociations.
-
- La deuxième relative à **l'accompagnement des salariés** dans le cadre de cette intégration. Comme l'accord relatif aux garanties conventionnelles apportées dans le cadre de l'évolution des réseaux, cette négociation devrait prévoir l'absence de mobilité forcée et de licenciement économique, les conditions de repositionnement des salariés impactés, l'accompagnement RH et financier de ces mesures et l'information des organisations syndicales tout au long du processus.
- Enfin, la négociation **d'accords de transition**, à durée déterminée, visant à adapter les dispositions conventionnelles applicables aux salariés dont le transfert est envisagé.

Notre délégation CFTC, partie prenante dans cette négociation, sera très attentive sur les conditions et conséquences de cette intégration pour les salariés RSI mais également pour les salariés RG. Cette vigilance est d' autant plus nécessaire que nous sommes dans une période de négociation de COG.

Autres propositions de l'employeur

La **prévoyance complémentaire**. Il s'agira d'apprécier avec les partenaires sociaux les évolutions absolument nécessaires pour être en conformité avec l'obligation de respect d'un haut degré de solidarité. Il pourrait être envisagé une négociation sur les prestations.

La CFTC rappelle sa demande sur la dépendance.

→ **La formation professionnelle** : après l'entrée en vigueur de la réforme annoncée par le Gouvernement au printemps à la suite d'une négociation interprofessionnelle

→ **L'accompagnement des salariés reclassés dans le cadre de la réforme dite « Justice du XXIème siècle »** qui prévoit la disparition des tribunaux des affaires de Sécurité sociale au sein desquels sont détachés un certain nombre de salariés de Cnam. L'ouverture de la négociation dépend néanmoins de la connaissance de la carte judiciaire dont est annoncée la réforme.

→ Un accord de méthode pour définir la **méthode applicable à la négociation au niveau de l'entreprise** ». Cet accord s'impose aux entreprises n'ayant pas conclu elle-même un accord de méthode.

→ **Conséquences** des ordonnances du 22 septembre 2017 sur les IRP

→ **Médaille du travail**

Si la CFTC est consciente du nombre important de thèmes de négociations qui devront être abordés sur 2018, nous insistons toutefois sur la nécessité d'ouvrir une négociation sur les réorganisations internes : nous entendons les demandes de nos collègues sur la spécificité UGECAM et la nécessité d'un accord sur les restructurations, mais la CFTC demande une négociation plus large pour l'ensemble des salariés de l'institution.

Le Directeur de l'Ucanss va soumettre ces demandes au Comex, il appartiendra ensuite au COR de déterminer en dernier ressort les thèmes qui seront inscrits sur 2018.

Fidèle à ses valeurs, la CFTC s'engagera activement dans un dialogue social constructif, sans démagogie et langue de bois. Nous espérons en ce début d'année que la tutelle accordera des moyens suffisants pour négocier sans tabou et contrainte.

La CFTC a obtenu du président du Comex la planification le 22 janvier d'une instance nationale de concertation spécifique RSI en présence des directeurs des 3 caisses du régime Général concernées maladie retraite et recouvrement ainsi que du Directeur délégué de la caisse de sécurité Sociale des indépendants, le but étant d'avoir des réponses et une vision commune sur la mise en œuvre de cette intégration.

**Tout seul, on
va plus vite.
Ensemble, on va
plus loin.**